



Thiers Dore
et **Montagne**
L'INTERCO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20221129-20221129_27-DE
Reçu le 26/12/2022
Publié le 26/12/2022

N° 20221129-27

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2022 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président
Date de la convocation : 21 novembre 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 29 novembre 2022 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Jean-Éric GARRET, Bernard LORTON, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohamed OULABBI, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Michel COMBRONDE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Farida LAÏD, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Atlantique DE LAVERNAY à Christiane SAMSON
Ghislaine DUBIEN à Jany BROUSSE
Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD
Claude GOUILLON-CHENOT à Sylvain HERMAN
Catherine PAPUT à Pierre CONTIE
Didier STURMA à Isabelle FUREGON
Didier CORNET à Daniel BALISONI

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Ludovic COMBE, Michel COUPERIER, Caroline GUELON, Georges LOPEZ, Serge FAYET, Tahar BOUANANE.

Conseiller.es ayant voix délibérative : Christine PETRUCCI, Alain DESCOLS, Marc BONNOT.

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE

CONVENTION POLE DÉPARTEMENTAL POUR LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE (PDLHI)

Rapporteur : Stéphane RODIER, Vice-Président

Dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne, le Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI) a été créé en 2011 dans le Puy-de-Dôme. Ses objectifs sont de créer des outils, des actions variées et le développement de moyens d'informations, de communication. C'est un volet indissociable des politiques publiques de l'habitat, du logement et de l'urbanisme.

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

45

Suppléants ayant voix
délibérative :

3

Conseillers représentés :

7

Total votants :

55

AR Prefecture

063-200070712-20221129-20221129_27-DE
Reçu le 26/12/2022
Publié le 26/12/2022

Une nouvelle convention 2022-2027 est proposée dans la continuité des précédents documents partenariaux de 2015-2016 et de la précédente convention 2017-2021.

La lutte contre l'habitat indigne nécessite des compétences humaines, sociales et techniques. La mobilisation de l'ensemble des acteurs est un des enjeux majeurs de cette nouvelle convention, tout comme la conduite des procédures jusqu'à leur terme.

Pour 2022-2027, 3 axes sont définis pour le plan d'actions :

- Le fonctionnement : communiquer, repérer, outiller, garantir la confidentialité ;
- Le traitement : sécuriser les procédures, harmoniser les pratiques, héberger/reloger, accompagner ;
- La lutte contre les marchands de sommeil : promouvoir le dispositif « permis de louer », mettre en œuvre le protocole Préfet/Procureur.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention partenariale du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne 2022-2027 ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 55

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 55

Abstentions:

Conseillers présents : 48

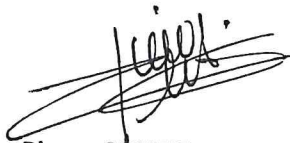
Pour : 55

Représentés : 7

Contre :

Non-participation :

Le secrétaire de séance



Pierre CONTIE

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

